

PLAN LOCAL D'URBANISME

Département de la Vendée (85)

Barbâtre

SOMMAIRE DETAILLE
Version Arrêt

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal, réuni
en séance le 04/07/2017

Le plan local d'Urbanisme (PLU) est composé :

- d'un rapport de présentation
- d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- d'Orientation d'Aménagement et de Programmation
- d'un règlement écrit et graphique
- d'annexes

L'objet de ces différents documents est brièvement présenté ci-après et le nom du fichier informatique associé est précisé

0. Note de synthèse

La note de synthèse a vocation à expliquer de manière simple et synthétique les principales évolutions et choix stratégiques du PLU.

1. Rapport de présentation

1. Tome 1 – Diagnostic

Le diagnostic établit le constat et l'analyse des éléments qui caractérisent la commune : l'évolution et la morphologie urbaine, les tendances socio-économiques, l'habitat, l'activité économique, les déplacements.

1. Tome 2 Etat initial de l'environnement

L'état initial de l'environnement établit le constat et l'analyse des éléments liés à l'environnement : les caractéristiques physiques et

paysagères, l'eau, les risques naturels et technologiques, la gestion des déchets, l'hygiène, la santé et la sécurité, les énergies renouvelables.

1. Tome 3 – Justification des choix

Cette partie explique les choix et les outils qui structurent chaque document présent dans le dossier du PLU.

1. Tome 4 Evaluation environnementale

L'évaluation environnementale évalue l'impact du projet sur l'environnement. Elle expose les incidences et détaille les différents outils et mesures intégrés au projet pour réduire ces incidences.

2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Ce document définit les orientations et les objectifs d'aménagement et de développement de la commune sur les dix prochaines années.

3. Orientations d'Aménagement et de Programmation

Ce document identifie des secteurs stratégiques de développement de la commune. Des prescriptions liées à la forme urbaine, l'occupation du sol, les déplacements, l'environnement et le paysage sont définies pour encadrer l'aménagement futur des secteurs.

4. Règlement et document graphique

Ce document définit les prescriptions et les règles d'occupation du sol de la commune. Des pièces graphiques qui représentent des secteurs et sous secteurs qui renvoient au règlement ainsi que des éléments de prescriptions réglementaires (zones humides, espaces boisés classés,

patrimoines bâtis etc) sont associées à ce règlement écrit.

5. Les annexes

Les annexes regroupent un ensemble de prescriptions et d'informations qui complètent le règlement et les documents graphiques.

5.1. Droit de Prémption Urbain

Périmètre dans lequel la collectivité peut acquérir prioritairement des biens immobiliers en vue de la réalisation de projet d'aménagement urbaine.

5.2. Classement sonores des infrastructures terrestres

Listes des axes routiers de la commune qui émettent des nuisances sonores.

5.3. Servitudes d'Utilité Publique

Document qui regroupe l'ensemble des servitudes affectant l'utilisation du sol. Ces servitudes se répartissent selon différentes catégories : conservation du patrimoine, utilisation des ressources et des équipements (réseau gaz, électricité), la salubrité et la sécurité publique, défense nationale etc.

5.4 Annexes sanitaires

Document qui regroupe les éléments relatifs au réseau d'eau, d'assainissement et à la gestion des déchets.

5.5. Plan de prévention des Risques littoraux

Document qui définit des prescriptions et identifie les secteurs concernés par les risques d'inondation.

5.6. Schéma directeur gestion des eaux pluviales

Document qui permet de fixer les orientations fondamentales en termes d'investissement et de fonctionnement, à moyen et à long termes, d'un système de gestion des eaux pluviales en vue de répondre au mieux aux objectifs de gestion de temps de pluie de la collectivité.

5.7. Annexes Fiscales

Document qui stipule de la présence de PUP sur le territoire ou de l'extinction des taxes d'aménagement .

6. Bilan de la concertation

Document qui spécifie des modalités de concertation et explicite les avis et remarques émises par le public lors de la procédure d'élaboration du document.

En annexe les supports de présentation des réunions publiques (6.1.2) et panneaux d'expositions(6.1.1).